



Le mot du Maire

En ce début d'année 2021, nous sommes encore dans une situation où nous devons nous adapter quasiment au quotidien à cause du virus qui est toujours présent, même si nous ne sommes pas dans un département des plus touchés.

Il n'est toujours pas possible d'organiser de réunion avec les habitants de la commune, que ce soit au niveau des associations ou de la municipalité, ce qui limite la convivialité des relations.

A titre personnel, je vous encourage à aller vous faire vacciner au plus vite, dès que les règles vous le permettront. De plus, je souhaite que les personnels soignants et de service à la personne soient les premiers à montrer l'exemple. Ce vaccin est aujourd'hui la seule solution pour freiner la propagation de ce virus. Soyons tous responsables et solidaires dans cette démarche collective.

En lisant ce nouveau numéro de votre Gazette vous verrez que la commune continue à vivre et que les projets se mettent en place.

Très bonne lecture à tous et à très bientôt.

Bernard BIET

www.availlesenchatellerault.fr

Vous y trouverez toutes les adresses et informations utiles.

Vaccination Covid 19

Les cinquante Avillais(es) de plus de 75 ans qui avaient demandé qu'un rendez-vous pour la vaccination soit réservé en leur nom par la Commission des Solidarités ont obtenu satisfaction pour la réalisation des deux injections dans le cours des mois de mars et d'avril. Certaines de ces personnes qui ne disposaient pas de moyens pour s'y rendre ont été accompagnées par des membres de la commission.



Intramuros

Cette application numérique est disponible sur les téléphones mobiles. Elle permet d'accéder à un bon nombre d'informations sur la vie pratique, scolaire, les associations, les commerces, artisans et professions libérales de la commune. Elle donne des informations sur les événements à venir et peut donner la possibilité d'alertes envoyées directement à la mairie (chute d'arbre, dépôt sauvage, ...). Vous pouvez la télécharger gratuitement. N'hésitez pas à le faire.



Merci pour le facteur

Dans le but de faciliter la distribution du courrier, nous demandons aux habitants de veiller à ce que leur nom soit bien apposé sur leur boîte aux lettres et que le numéro qui leur a été affecté dans la rue soit clairement visible sur leur propriété.

Sécurité de circulation

Vous avez pu constater la récente mise en place d'un radar pédagogique. Pourquoi cet équipement ?

Notre attention est régulièrement attirée sur des vitesses excessives dans les rues de la commune.

Nous n'avons pas l'intention, comme quelques uns le réclament, de truffier les rues du village de dos d'ânes ou de chicanes. Nous avons pu constater que là où ils existent déjà, ces aménagements coûteux et générateurs de désagréments pour les conducteurs respectueux et de nuisances pour les riverains, sont inefficaces à freiner les exagérations des imprudents.

Installé alternativement dans différentes rues, ce radar incitera à la pratique d'une vitesse raisonnable et nous misons sur cet apprentissage progressif pour réduire les petits excès du plus grand nombre.

Quant aux irréductibles qui n'auront pas compris l'intérêt d'une conduite fluide respectueuse des autres usagers, ils devront s'en expliquer avec le forces de l'ordre que nous ne manquerons pas de solliciter si la fonction **pédagogique** ne suffisait pas à assurer la sécurité.



Risques arbres morts

Au bord des routes et des chemins de la commune on peut voir un certain nombre d'arbres morts. Même si certains présentent une majesté agréable à l'œil, ils n'en présentent pas moins un risque. Il n'est pas rare qu'à l'occasion de coups de vents les services de la commune doivent intervenir pour dégager les voies de ces arbres ou de leurs grosses branches qui les encombrant.



Quand cela se produit le week-end ou un jour férié, l'élu d'astreinte doit faire appel à l'un des agriculteurs de la commune qui intervient avec l'un de ses engins. Qu'ils soient remerciés de leur disponibilité à cette occasion.

Fort heureusement jusqu'à ce jour personne n'a été blessé du fait de ces chutes.

Que ce soit en générant un obstacle qui provoque un accident de la route ou par la chute d'une branche sur un passant qui se trouverait là au mauvais moment, le risque existe ! Nous attirons l'attention des propriétaires pour qu'ils procèdent sans délai aux élagages ou abattages nécessaires, leur responsabilité civile étant engagée en cas d'accident.



Lutte contre le bruit

Le 5 janvier la Préfète de la Vienne a pris un arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage (2021-DCPPAT/BE-005). Il comporte 35 articles !

Si vous en ressentez le besoin vous pourrez le lire sur le site internet de la commune ou en tapant son numéro dans votre moteur de recherche.

Le 34ème indique que des arrêtés municipaux peuvent en rendre les dispositions plus restrictives.

Il n'est pas dans l'intention de vos élus d'en rajouter !

Normalement le respect des règles de bon sens et de savoir vivre devrait suffire à ce que chacun puisse vivre dans le calme.

Rappelons ces quelques règles simples :

- écouter sa musique ou son émission favorites ne devrait pas obliger nos voisins qui n'ont pas obligatoirement les mêmes goûts à faire de même

- les bruits domestiques ; tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, bétonnières, en un mot tous les travaux d'entretien, de bricolage et jardinage réalisés par des particuliers ne peuvent s'effectuer que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12H. (mais ce n'est pas recommandé ces jours là !)

- l'utilisation de véhicules dont les échappements ne répondent pas aux normes est inacceptable. Les parents dont les enfants roulent sur des deux roues exagérément bruyants font preuve d'incivilité en n'intervenant pas.

- des mesures doivent être prises contre les aboiements de chiens si leur intensité et leur fréquence constituent une gêne anormale.

Appliquons-nous au respect de ces quelques points pour préserver la qualité de vie dans notre commune

Aide à Domicile en Milieu Rural

La commune d'Availles est partie prenante dans cette action

Association ADMR de Bonneuil-Matours

en action pour tous depuis plus de 65 ans

SEMPER PARATI

• 7 bénévoles

COMPAGNIE HANDICAP

• 26 salariés

ENFANCE HANDICAP

• 183 clients

ENTRETIEN MAISON

• 26 932^e d'interventions

Les services proposés par l'association :

- Aide à domicile
Soins à domicile
Actions de prévention de la perte d'autonomie
Transport accompagné
Téléassistance mobile et domotique Filien ADMR
- Accompagnement à domicile
Accompagnement hors domicile
Soins à domicile
- Garde d'enfants à domicile
Soutien à la parentalité
- Entretien du logement
Entretien du linge

Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil ou encore des qualités d'organisation et d'animation ? Parmi les multiples missions proposées par notre association, il y en a forcément une qui vous ressemble !

VISITE À DOMICILE & LIEN SOCIAL

GESTION DU PERSONNEL

MISSIONS ADMINISTRATIVES

GESTION DE LA FLOTTE AUTO

MANIFESTATIONS LOCALES

COMMUNICATION

ET BESOINS À DÉCOUVRIR...

CONTACTEZ-NOUS!

• Choisissez un job qui a du cœur, devenez salariés à l'ADMR

Envoyez votre CV et lettre de motivation à l'adresse recrutement86@fedeb6.admr.org

Association ADMR de Bonneuil-Matours

Val de la Source - Traversais
86210 BONNEUIL MATOURS
05 49 02 50 84
info.assbonneuil.fedeb6@admr.org

pour tous, toute la vie, partout

www.fedeb6.admr.org

Réouverture des toilettes publiques

Après quelques travaux effectués dont le montant s'élève à 1500 euros, ce lieu indispensable dans la commune, est de nouveau opérationnel . Merci à tous les utilisateurs de bien vouloir respecter cet endroit .



Le fleurissement du centre bourg.

De nombreux Avallais l'avaient demandé, l'embellissement du centre bourg a commencé. Comme vous avez pu le constater des lauriers roses ont remplacé les plantes vertes à l'entrée de la mairie. D'autres lauriers garnissent les bacs placés au bas de la rue Treuille. Face à la boulangerie des arbustes ont été plantés et dans le mois à venir des plantes annuelles fleuries seront en place. Aux abords de la salle René Descartes, une composition végétale forme un bel ensemble et le petit massif autour de la stèle de l'Acadie près de l'église a été réaménagé.



Recensement citoyen (Journée Défense et Citoyenneté)

Chaque jeune Français(e) de 16 ans doit se faire recenser dans la commune de son domicile ou par le service en ligne. Né Français, vous devez faire votre recensement militaire à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit. (*Exemple : si son 16^e anniversaire est le 12 janvier 2021, il devra faire son recensement entre le 12 janvier 2021 et le 30 avril 2021*). Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française. Si vous n'avez pas fait votre recensement dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Une "attestation de recensement" lui est délivrée qu'il devra impérativement présenter pour certaines démarches (inscriptions aux examens, concours, permis de conduire, ...)

Le recensement permet la convocation à participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et l'inscription automatique sur les listes électorales pour voter dès l'âge de 18 ans.



Un autre commerce à votre disposition ...

En effet, nous avons un nouveau commerçant le samedi matin sur la place René Descartes pour vous proposer son poulet

rôti avec ses petites pommes de terre grenailles. Charly lance sa première cuisson à 8h45 pour terminer la dernière à midi. Pensez à commander votre volaille au 06 82 69 99 17 ou par mail à : charly.levrault@orange.fr



Une nouvelle jeunesse pour l'ancienne supérette...



Sylvain Coulon a signé un bail pour exercer dans ce local une restauration rapide avec un débit de boisson licence III.

Il vient de remettre aux normes et de décorer les lieux dans un style chaleureux. A partir du 2 avril, si les conditions d'ouverture liées aux Covid le permettent, il se fera une joie de vous proposer salades, burgers et autres mets accompagnés de votre boisson préférée. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite et espérons que les jeunes et moins jeunes Avallais et Avallaises trouveront un réel plaisir à partager des moments conviviaux à **La Pampa**, le nom choisi pour son enseigne.

Elle sera bientôt installée à la future maison paramédicale d'Availles

Dynam'Écens, Victoria Garçonnet-Delineau, Diététicienne et Praticienne en massage, professionnelle de la santé et du bien-être diplômée d'état.

Elle vous propose un accompagnement adapté à votre domicile, pour améliorer votre santé et retrouver un bien-être intérieur et extérieur (pathologies, perte de poids, remise en forme, bien vieillir, sportifs, femmes enceintes, ...). Un suivi diététique pour une alimentation personnalisée, des massages et huiles de soin sur-mesure vous apporteront un confort optimal.



Dynam'Écens : 06 86 46 27 15

dynamecens.vgd@gmail.com

www.dynamecens-86.com

TRANSPORT SOLIDAIRE

La Commission des Solidarités lance ce service. Cette action s'inscrit en direction des citoyens qui n'ont pas de moyens pour se déplacer. Des personnes sans voiture, éloignées des arrêts de transport en commun ou dont les horaires ne correspondent pas. La Commission sera accompagnée par une structure associative, le CIF-SP (Centre d'Information et de Formation des services à la Personne). Ce service ne correspond pas aux

personnes en situation de handicap non autonomes. Le dispositif vise à mettre en relation des conducteurs bénévoles et des personnes en demande de transport pour se rendre à un rendez-vous, faire des courses ou rendre une visite à la famille contre une modeste indemnité kilométrique. Pour ce faire, un formulaire devra être établi en mairie avec un certain nombre de renseignements pour les deux parties. Après validation, la transmission sera faite au CIF-SP. L'inscription pour un déplacement se fera 48 heures à l'avance auprès de la plateforme téléphonique. Vous trouverez en mairie les documents d'inscription pour les conducteurs bénévoles et les bénéficiaires et plus de renseignements si vous le souhaitez. N'hésitez pas à profiter de cette opportunité même occasionnellement.

DEVEZ-VOUS **CHAUFFEUR BÉNÉVOLE** DANS VOTRE COMMUNE ?

Quand MOBILITÉ rime avec SOLIDARITÉ le temps d'un trajet !

POUVOIR PARTAGER VOTRE VÉHICULE AVEC DES PERSONNES NE DISPOSANT PAS DE MOYENS DE LOCOMOTION.

- SE RENDRE DISPONIBLE EN FONCTION DE VOTRE EMPLOI DU TEMPS OU DE VOS ACTIVITÉS.
- PROMOUVOIR LE LIEN SOCIAL, RENCONTRER DE NOUVELLES PERSONNES.
- PERCEVOIR DES INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES DE LA PART DES BÉNÉFICIAIRES, À PARTIR DE VOTRE DOMICILE, EN FONCTION DES TRAJETS.
- DISPOSITIF ENCADRÉ.

DEVEZ-VOUS **CHAUFFEURS BÉNÉVOLES** QUAND VOUS LE SOUHAITEZ ! VOUS DESIREZ REJOINDRE LE TRANSPORT SOLIDAIRE ? N'HÉSITEZ PLUS ROULONS ENSEMBLE !



Portrait d'une avallaise : Tata LILI !

Aline Perronnet est née à la ferme de la Fervalière en face du château de la Tour d'Oyré. En 1962 toute la petite famille, avec quatre enfants, s'installe en centre bourg d'Availles. Il faut se rappeler qu'en 1975, elle est embauchée comme agent de service à l'école maternelle par Roger Morin, le maire de l'époque. Durant vingt-cinq années, Tata Lili ou Tata Perronnet comme l'appelaient tous les enfants, va faire son métier avec beaucoup d'énergie. Elle ne recule devant rien entre les "chang'pipi", le découpage, la peinture... sans compter la confection des tartines de confitures distribuées le matin. Lili aimait lire des histoires avant d'endormir les petits et leur faire des câlins quand ils en avaient besoin. Les enfants appréciaient beaucoup Lili et encore maintenant beaucoup d'entre eux, âgés de plus de quarante ans, en ont un souvenir ému. Merci Lili d'avoir pris soin des six cents petits que vous avez accompagnés en maternelle durant toutes ces années.



Mme Perronnet est en retraite depuis une vingtaine d'années ce qui n'empêche pas qu'elle soit toujours active et très coquette. Aujourd'hui c'est la pandémie, les embrassades et les câlins sont interdits, la distanciation doit être respectée mais sans aucun doute les "ATSEMS" qui l'ont suivie continuent le chemin qu'elle a tracé pour rendre tous les bambins heureux.

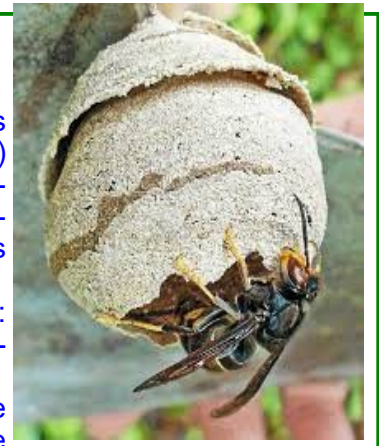


Piégeage des frelons asiatiques

Le printemps est arrivé, les fondatrices (femelle fécondée à l'automne dernier) commencent à sortir de leur hibernation pour créer les nids qui vont héberger les ouvrières qui risquent de nous envahir au cours de l'été.

C'est le moment de sortir vos pièges : chaque fondatrice piégée c'est potentiellement un nid en moins.

Pour ceux qui le souhaitent, il reste quelques bouchons jaunes pour mettre sur les bouteilles, à récupérer à l'accueil de la mairie.



Le Comité des fêtes et les représentants des associations de la commune vous proposent le programme des animations du 2^e trimestre 2021



Mercredi 7 avril à 16h30 à la Médiathèque d'Availles : « **la Valise à histoires** », heure du conte à partir de 3 ans. Gratuit sur inscription au 05 49 20 35 73.

Samedi 10 avril à 10h à la Médiathèque d'Availles : « Tout est dans la nature ». Sortie **Sylvothérapie**, guidée par Bellinda et François, pour prendre le temps, ralentir, contempler, s'émerveiller. Pour tous à partir de 6 ans. Gratuit sur inscription au 05 49 20 35 73.



Samedi 29 mai 10h à la Médiathèque d'Availles : « Tout est dans la nature ». **Atelier cuisine avec les plantes** de Marie Christine Legendre de Lumin'essence de plantes. Pour tous à partir de 6 ans. Gratuit sur inscription au 05 49 20 35 73

27/28/29 mai : « **Blues Availles** », festival et rencontres autour du blues organisés par La Note Blues



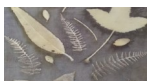
Mercredi 2 juin 16h30 à la Médiathèque d'Availles : « **la Valise à Histoires** », heure du conte à partir de 3 ans.

Samedi 5 juin de 13h30 à 17h30 à l'Espace Descartes : **bourse aux jouets, vêtements et articles de puériculture** organisée par la gym d'Availles. Renseignements sur gymvolontaireavailles.wordpress.com ou au 06 82 01 12 85



Samedi 5 juin 10h à la Médiathèque d'Availles : « Tout est dans la nature », **Atelier cosmétiques naturels** par

Vendredi 11 juin à 19h à l'Espace Descartes : **Fête des voisins** pour tous les habitants d'Availles. Concert, buvette, barbecue, frites, et bonne humeur !



Samedi 12 juin à 9h30 à la Médiathèque d'Availles : « Tout est dans la nature » **Atelier impression de végétaux sur tissu**. Découverte et mise en pratique des techniques. Pour adultes et jeunes à par-

Samedi 23 juin à 10h30 à la Médiathèque d'Availles : « **Histoire à petits sons** » en partenariat avec le Conservatoire de musique. Animation pour les tout-petits de moins de 3 ans accompagnés de leurs parents. Gratuit sur inscription au 05 49 20 35 73.



Samedi 26 juin à partir de 19h à Princay : traditionnel **Feu de St Jean** organisé par le Comité des Fêtes. Concert à 19h suivi à 22h de la retraite aux flambeaux et à 23h du feu de la St Jean. Sur place : buvette, barbecue et frites

La tenue de ces différentes manifestations ainsi que les horaires indiqués restent conditionnés à la réglementation sanitaire applicable à la date de ces événements. Se renseigner auprès des associations organisatrices ou sur le site de la mairie d'Availles : www.availlesenchatellerault.fr

État civil :

Depuis le 1er janvier nous avons enregistré deux naissances dans la commune :

Olivia BERRY et Evan DUBUISSON



Nous avons célébré un mariage : Marie ROUSSEAU et Maxime GUILBOT

Une Avallaise est décédée : Anne FALKOWSKI



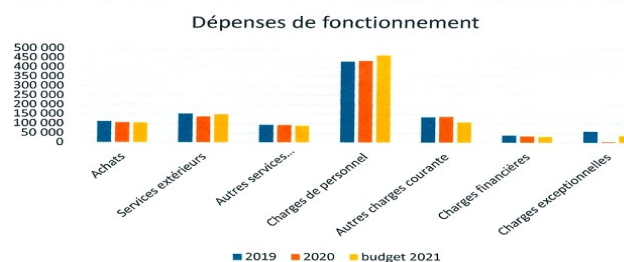
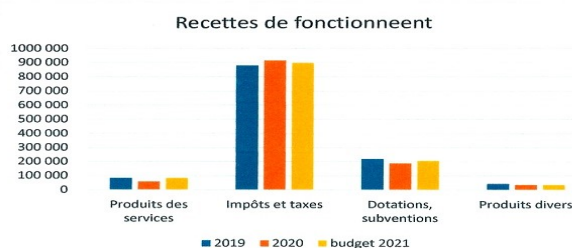
Les finances de la commune :

Le fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	budget 2021
Produits des services	84 899	58 765	84 800
Impôts et taxes	878 917	913 663	895 967
Dotations, subventions	218 685	188 328	205 436
Produits divers	42 656	36 469	36 710
Recettes de Fonctionnement	1 225 163	1 197 230	1 222 913

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	budget 2021
Achats	111 839	106 398	105 500
Services extérieurs	151 039	136 045	147 250
Autres services extérieurs	91 882	91 461	88 600
Charges de personnel	428 146	433 417	463 700
Autres charges courante	133 583	136 312	107 309
Charges financières	38 797	35 216	33 000
Charges exceptionnelles	59 590	5 768	37 907
Total dépenses réelles	1 014 876	944 619	983 266

Excédent de fonctionnement	210 287	252 612	239 648
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------



L'année 2020, bien que très perturbée par la crise sanitaire, n'a pas enregistré de gros écarts par rapport aux années précédentes.

Quelques postes de recettes et de charges ont été affectés : la cantine a moins fonctionné, des charges exceptionnelles pour adapter nos locaux, pour acheter masques et produits désinfectants, l'entretien exceptionnel de certains équipements, ...

Pour le budget de fonctionnement 2021, il a été fait dans la poursuite des budgets antérieurs avec une recherche permanente d'économies dans les dépenses. Malgré la diminution des dotations de l'Etat, et comme nous nous y sommes engagés, nous n'avons pas modifié les taux sur les impôts locaux.

Les investissements :

Nous avons dû nous adapter à la situation :

Pour 2020 les investissements ont été centrés sur les travaux de voirie et l'achat du local médical et sa rénovation, afin de prévoir l'hébergement de trois professionnels paramédicaux.

Pour le budget 2021 nous allons engager des programmes d'investissements beaucoup plus importants.

Les objectifs nationaux de la rénovation énergétique vont, dans les années à venir, contraindre les collectivités locales à des mesures drastiques visant à atteindre les objectifs fixés par les pouvoirs publics en matière d'économies d'énergie. Le Conseil municipal a décidé de s'engager très volontairement dans cette voie en lançant un programme de rénovation sur quatre de nos immeubles : la partie ancienne de l'école, la mairie, le commerce, l'ancienne salle des fêtes.

Les premiers chiffres montrent que c'est un programme de plus d'un million d'euros Hors Taxes qui sera nécessaire. Nous avons déjà sollicité les aides de l'Etat dans le cadre du Plan de relance de l'économie. La planification de ces travaux sur les deux années à venir sera fonction de ces aides, mais nous avons bon espoir de pouvoir tous les réaliser au cours des deux prochaines années sans avoir recours à de nouveaux emprunts.

Investissements réalisés en 2020	
Report de 2019	43 808
Voirie	139 494
Cabinet médical	70 900
Divers	16 327
Remboursement emprunts	63 039
Total dépenses	333 569
Subventions diverses	64 748
Récupération TVA	87 093
Taxe aménagement	20 609
Total Recettes	172 450

Investissements prévus en 2021	
Voirie engagée en 2020	80 000
Voirie 2021	60 000
Ancienne salle : rénovation	150 000
Ecole : rénovation	150 000
Mairie : rénovation	140 000
Commerce : rénovation	80 000
Divers	90 300
Cabinet médical	160 000
Remboursement emprunts	66 500
Total dépenses	976 800
Créances diverses	46 163
Subventions cabinet médica	60 000
DETR et DSIL : rénovations	50 000
Récupération TVA	32 000
Taxe aménagement	24 000
Eclairage public	900
Emprunt maison médicale	125 000
Total Recettes	338 063